



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Conseil du 6 juin 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**Objet : Expropriation pour l'implantation de regards ventouse et débitmètre sur la prise d'eau du Bevinco. Commune d'Olmata di Tuda. Parcelles : B 193, 346. Modification de la délibération du 3 juin 2014**

L'an deux mille dix-huit, le 6 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS :**

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Dominique CARRIER, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

M. Jean BIAGGINI	à	Mme Marie-Christine BERTOLUCCI
Mme Valérie BIANCHI	à	M. Guy ARMANET
Mme Angèle BRUNINI	à	Mme Mattea LACAVE
M. Pierre-Noel LUIGGI	à	Mme Ivana POLISINI
M. Jean-Louis MILANI	à	M. Jean-Jacques MASSONI
M. Jean-Jacques PADOVANI	à	Mme Marie-Hélène VALENTINI
M. Gilles SIMEONI	à	M. Pierre SAVELLI
Mme Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Mme Marie-Dominique GIAMARCHI
M. Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	M. Louis POZZO DI BORGO

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Pierre-Noël LUIGGI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 6 Juin 2018

**Objet : Expropriation pour l'implantation de regards ventouse et débitmètre sur la prise d'eau du Bevinco. Commune d'Olneta di Tuda. Parcelles : B 193, 346. Modification de la délibération du 3 juin 2014**

**AUTORISE**

Le Président :

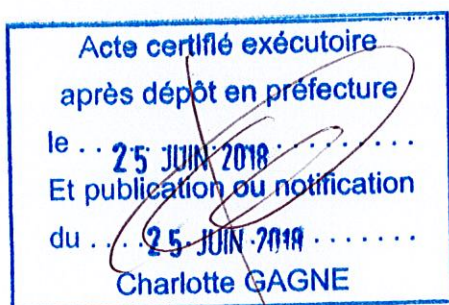
-à saisir les autorités compétentes pour la mise en œuvre de cette procédure.

-à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**DIT**

Que la dépense est prévue au Budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

**François TATTI**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**